



Observatoire de la Dépense Publique

Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo

CONTROLE CITOYEN SUR LES DIFFERENTS MARCHES PUBLICS EFFECTUES PAR LA CENI DE 2014 A 2017

Août 2018

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
DAO	: Dossier d'Appel d'Offre
DGCMP	: Direction générale de Contrôle des Marchés Publics
ODEP	: Observatoire de la Dépense Publique
RDC	: République Démocratique du Congo
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
PPM	: Plan de Passation des Marchés Publics
PTF	: Partenaire Technique et Financier

INTRODUCTION

En octobre 2017, l'Observatoire de la dépense a reçu de la coopération britannique (DFID) un fonds pour mettre en œuvre le projet « *contrôle citoyen pour l'amélioration du financement du processus électoral en RDC* ». Ce projet vise à contribuer à l'amélioration de l'environnement politique, financier et social favorable à l'organisation des élections crédibles, transparentes et apaisées.

Dans sa première phase, l'ODEP a analysé l'évolution des prévisions et d'exécution des crédits alloués à la CENI, comme prescrits dans les lois de finances 2014-2017, les prévisions et l'exécution des crédits provisoires fin septembre 2017, ainsi que la contribution des PTF au processus électoral. Les conclusions de cette analyse ont démontré trois problèmes majeures à la base de mauvais financement du processus électoral en RDC, notamment absence de contrôle, faible décaissement des fonds par le Gouvernement et l'utilisation irrationnelle de ce fonds par la CENI.

A la dernière phase du projet, l'ODEP a initié une seconde analyse sur les différents marchés publics effectués par la CENI de 2014 à 2017.

Ainsi, le présent rapport présente les conclusions de cette analyse, menée entre Juillet et Août 2018. En dehors d'une introduction, le rapport de cette analyse comprend trois chapitres :

- Rappel historique des budgets des opérations électorales de 2014-2017;
- Passation des marchés par la CENI de 2014-2017.
- Conclusion et recommandations

CONTEXTE DE L'ETUDE

En République Démocratique du Congo, le cycle électoral est soutenu par un plan de financement prévisionnel pluriannuel qui, eu égard au glissement du calendrier électoral, s'étend aujourd'hui de 2014 à 2018. L'évolution de la situation politique et les orientations prises, notamment à l'occasion de l'accord de Saint-Sylvestre, ont occasionné des répercussions opérationnelles, logistiques et financières substantielles. Pour autant, la CENI, qui avait présenté un premier estimatif budgétaire de 1,8 milliards de dollars américains a répondu aux recommandations formulées, notamment par l'OIF, pour présenter une réduction relative à la programmation budgétaire, avec un budget révisé à 1,3 milliards de dollars. Et la révision du fichier électoral représentait à elle seule un montant estimé à 400 821 569 dollars américains.

Le plan de décaissement 2016, prévoyait quant à lui, un versement de 500 millions de dollars en 2016. En réponse aux prévisions de la CENI, le Gouvernement de la RDC a financé le processus électoral à hauteur de 300 millions. Si le plan de décaissement national a été appliqué en 2016 à plu de 60%, les accords du 31 décembre ont impliqué en effet une mise à niveau des besoins financiers, notamment suite à la décision d'organiser trois scrutins concomitants en 2017.

Pour autant, le retard pris pour le vote de la Loi de finances 2017, le rehaussement du plan de décaissement n'a pas été opéré et les mêmes versements mensuels à la CENI ont été appliqué comme en 2016. Comme conséquence, cette situation à limiter drastiquement les capacités d'investissement de la CENI pour couvrir au mieux les frais de fonctionnement et en particulier le paiement des salaires des personnels d'enrôlement. Contrainte cependant à obtenir les kits et

matériel d'enrôlement, la CENI arrive, dès mars 2017, à un point de rupture budgétaire, pesant sur ses capacités à payer les frais de fonctionnement. Cette situation a présenté, par ailleurs, des défis sécuritaires, eu égard à certaines manifestations du personnel réclamant leurs arriérés dans les provinces, comme au Nord-Kivu par exemple.

En outre, la communauté internationale qui avait, au travers d'un fonds commun centralisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), établi un prévisionnel de financement pour la tranche 2017-2019 de 123 millions de dollars américains a souffert de la réduction des aides américaines, mais aussi du conditionnement d'une partie de l'apport international, notamment, à la publication d'un calendrier électoral et à l'assurance de l'organisation d'élections en conformité avec les résolutions des Nations-Unies et de l'application des accords inclusifs de la Saint-Sylvestre.

Cette incertitude budgétaire a lourdement pesé sur les prévisions de la CENI et a par conséquent impacté à court terme la poursuite des opérations électorales.

Ainsi, à l'issue d'un processus d'analyse sociale du contexte électoral axée sur les aspects budgétaires du processus électoral de la RDC, les OSC ainsi que les forces vives de Kinshasa impliquées dans ladite analyse ont chargé l'ODEP, leur structure experte en la matière, de faire entendre leur demande et leurs préoccupations quant à la gestion financière des élections qui laisse à désirer dans le pays et qui constitue l'une de principales causes du piétinement du processus électoral de la RDC.

C'est dans ce cadre que ODEP, avec l'appui financier de DFID, a produit une deuxième analyse sur les différents marchés publics effectués par la CENI de 2014 à 2017, concernant les opérations des élections provinciales, municipales et locales directes et les opérations de la révision du fichier électoral. Le contenu de cette analyse permettra à l'ODEP de mener les actions de plaidoyer auprès du Gouvernement congolais, des organes de contrôle, la CENI et de la population en vue d'accroître la transparence et la redevabilité des autorités dans la gestion des fonds alloués au processus électoral en RDC.

OBJECTIFS DE L'ANALYSE

L'objectif global de cette analyse consiste à évaluer et rendre public les processus d'acquisition des matériels, équipements et fournitures de la CENI conformément à la Loi relative aux marchés publics.

Les aspects sur lesquels l'étude va s'est appesanti sur les aspects suivants :

- L'opérationnalité du système de passation des marchés publics (phases : prérequis (préparation de la consultation, l'établissement du DAO, le choix de la procédure et du type de marché, évaluation des candidatures et/ou des offres, attributions, notification et publication), Exécution (exécution technique et exécution financière) ;
- Les différents marchés effectués ;
- Le mode de recrutement des entrepreneurs/ fournisseurs qui ont gagné les marchés ;
- Les coûts des matériels, équipements et fournitures ;
- Les coûts de services fournis.

METHODOLOGIE

Pour conduire cette analyse, l'ODEP a utilisé l'approche participative pour collecter les données. L'approche participative a permis de collecter les données in situ en vue d'appréhender toutes les réalités ayant prévalu au cours de la passation et de l'exécution des marchés publics en rapport avec les acquisitions des matériels, équipements et fournitures de la CENI. Pour collecter l'ensemble des données, les techniques suivantes ont été utilisées : l'enquête, les focus groups et l'étude documentaire.

Dans le but d'avoir un maximum d'informations, les acteurs clés du système de passation des marchés publics en l'occurrence, la CENI, l'Autorité de régulation des marchés publics, la Direction générale de contrôle des marchés publics ont été tous approchés.

Pour ce faire, nous avons suivis les étapes ci-après, à savoir :

- Rédaction des fiches de collecte des données ;
- Validation des fiches de collecte des données ;
- Collecte des données auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) et de la CENI ;
- Étude documentaire;
- Validation de l'analyse par une équipe d'expert de la société civile.

RESUME DE L'ANALYSE

La mise à la disposition du grand public, par le Ministère du Budget (direction de préparation et du suivi budgétaire) et des finances (direction de la reddition des comptes) la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (CGMP) et l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la CENI, des rapports et autres documents relatifs à la passation des marchés témoigne la volonté du Gouvernement à l'amélioration de la transparence dans la procédure de la commande publique des équipements pour le déroulement des opérations électorales.

De 2014-2017, les marchés préparés par la CENI et renseignés dans le plan de passation des marchés transmis à l'ARMP et à la DGCMP sont les suivants :

- Acquisition des véhicules terrestres pour la CENI ;
- Recrutement d'un fournisseur de technologie short Message service pour envois des SMS en masse (BULK SMS) et l'acquisition des matériels informatiques avec la firme ROUTESMS ;
- Acquisition de 97 véhicules (PICK-UP) au profit de la CENI avec la société DINA INTERNATIONAL GENERAL TRADING ;
- Fourniture des Kits d'enrôlement, des cartes d'électeurs et des sources d'énergie pour la RFE par la CENI.

Il est observé qu'entre 2014 et 2017, le Parlement a voté pour les opérations électorales un budget de l'ordre de 1 517 279 706,12 USD. Le montant payé par le Gouvernement s'élève à

483 515 758,58 USD soit 31,86%. Le montant reçu et déclaré par la CENI dans ses rapports (2014-2015 ; 2015-2016 et 2016-2017) est de 652 048 940,4 USD. Entre le montant déclaré par la CENI et celui reconnu par le Ministère du budget, il s'observe un écart de 168 533 181,82 USD. Ce qui laisserait croire que la CENI a l'habitude de recevoir des fonds non engagés. Ce comportement viole l'article 103 alinéa 2 de la Loi relative au finances publique.

On note également l'absence de planification des marchés publics à passer au cours de l'exercice budgétaire et de publicité du plan de passation des marchés publics (PPM), des dossiers d'appel d'offre, des certaines décisions d'attribution provisoire ou définitif des marchés publics ; le recours fréquent à des autorisations spéciales, même pour l'acquisition des véhicules, risqueraient de discréditer la CENI vis-à-vis des parties engagées au processus électoral.

Face à ce tableau sombre, l'ODEP éprouve des inquiétudes sur le respect strict de la Loi relative aux marchés publics, par la CENI, pour les opérations électorales à venir.

Beaucoup d'effort reste à fournir pour assurer la transparence de la passation des marchés publics au niveau de la CENI.

Pour la transparence et une meilleure utilisation de fonds publics, l'ODEP formule les recommandations suivantes :

Au Parlement

- D'auditer la CENI sur l'utilisation des fonds alloués aux opérations électoral et d'en informer le peuple congolais ;

Au Premier Ministre

- Prendre un décret limitant l'étendu et fixant les règles des autorisations spéciales des marchés passés par la CENI. Ce qui éviteraient la complaisance dans la procédure des marchés passés par la CENI ;

A la DGCMP

- Assurer de manière rigoureuse le respect de la procédure des marchés passés par la CENI ;

A l'ARMP

- Réaliser un audit sur les marchés passés par la CENI ;
- Publier à temps utile le PPM, le DAO, les décision d'attribution provisoire ou définitif des marchés passés par la CENI ;
- Assurer de manière effective, la régularité des marchés publics passés par la CENI ;

A la CENI

- Respecter à la lettre la procédure de marchés publics en RDC ;
- Publier à temps utile le PPM, le DAO, les décision d'attribution provisoire ou définitif des marchés à temps utile pour crédibiliser le processus électoral ;
- Limiter le recours intempestif à la procédure d'urgence. Car, elle empêche la concurrence et la transparence des marchés publics.

CHAPITRE I: Rappel historique des budgets des opérations électorales de 2014-2017

I.1. Situation financière de la CENI à la remise et reprise

A son installation en juin 2013, le Bureau de la CENI a hérité du Bureau précédent d'une dette qui s'est élevée à USD 83 305 114,82 (Dollars américains Quatre-vingt-trois millions trois cent et cinq mille cent quatorze, quatre-vingt-deux centimes).

Les dettes contractées concernent essentiellement :

- Dettes envers les fournisseurs et prestataires des services ;
- Dettes envers le personnel et autres ;
- Dettes envers les banques (avances ou découverts reçus).

Pour ce qui est des dettes envers les fournisseurs, les prestataires des services, le personnel et autres (Annexe I), le constat ci-après a été fait :

- Les dettes déclarées avec soubassements ;
- Les dettes en étude dont la collecte des soubassements est en cours ;
- Les dettes dont les déclarations des créances à examiner.

La ventilation de ces dettes se présente de la manière ci-après :

Tableau n°1. Dettes de la CENI contractée après les élections de 2011

Item	Libellé	Montant en USD
1	Soldé des arrières électoraux dont les dossiers étaient déjà déposés au Gouvernement	55 505 253, 32
2	Dettes dont les dossiers ne sont pas encore pris en charge par le Gouvernement mais déclarées lors de la remise et reprise	14 942 499,00
3	Dettes dont les créances ont apporté les soubassements, mais non déclarées lors de la remise et reprise	12 857 362,50
Total		83 305 114,82

Source : Rapport annuel 2013-2014

Les informations recueillies auprès du Ministère des Finances renseignent que le tiers de la dotation mensuelle a été réaffecté au paiement des arriérés électoraux, soit l'équivalent d'un million de dollars sur les trois millions jadis prévus pour la CENI par mois.

Il sied, cependant, de noter que depuis l'entrée en fonction du Bureau actuel, aucun paiement des dettes, rappelées ci-haut, n'a été effectué par le Ministère des Finances.

La certification des dettes, comme préalable au paiement, a été exigée à l'issue des concertations entre l'actuelle CENI, la Primature et le Ministère des Finances.

La CENI a souhaité que le processus de certification enclenché par le Gouvernement soit clarifié au plus vite pour un règlement afin d'éviter une incidence sur les futures opérations électorales.

Ainsi, le 29 juillet 2014, le Gouvernement avait signé un contrat pour la certification de ces dettes avec la société d'Audit KPMG qui par ce fait était chargée de vérifier la régularité et l'éligibilité de ces dettes. A cet effet, le Gouvernement avait, à travers le Premier Ministre, formulé des recommandations quant à la liquidation des dettes de la CENI qui stipulaient que tout paiement ayant trait à la dette antérieure au 31 mars 2014 devait être certifié par l'Agence KPMG.

L'Agence KPMG, après avoir reçu les dossiers disponibles et travaillé avec les requérants, avait dans son rapport intérimaire de décembre 2014, estimé la dette globale de la CENI à USD 109.484.563 arrêtée au 31 octobre 2014 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

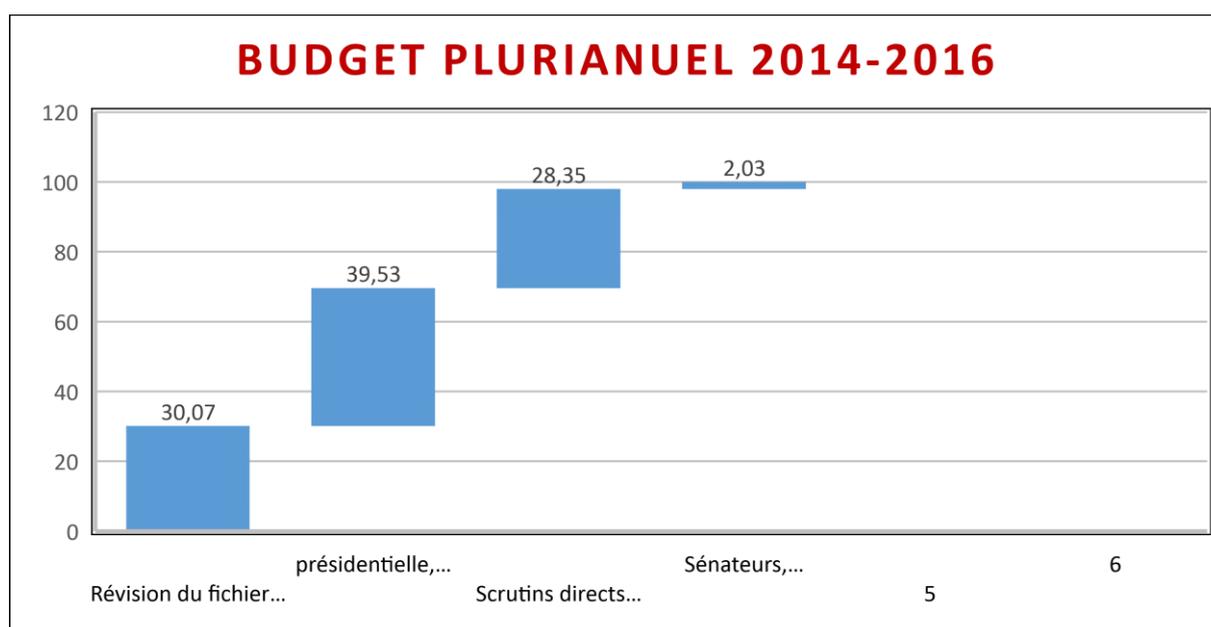
Partant de la nature de chacune des dettes, elle a classé ces dettes en trois groupes : les dettes commerciales ou dettes envers les fournisseurs et prestataires de service (89% du total soit USD 97.831.802), les dettes sociales (7% du total soit USD 7.335.863) et les dettes financières (4% du total soit USD 4.316.898).

I.2. Budget des opérations électorales de 2014-2016

Tableau 1 : les opérations électorales prévues de 2014 à 2016.

LIBELLE	Prévisions	Struct.
Fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles	29 696 463	2.6
Elections provinciales, municipales et locales directes 2015	528 319 112	46.04
Scrutins indirects urbains, municipaux et locaux 2015	19 950 528	1.73
Cooptation chefs coutumiers 2015	4 416 550	0.38
Mise à jour ou révision du fichier électoral 2015-2016	69 560 112	6.06
Scrutins indirects : Sénateurs, Gouverneurs et Vice-gouverneurs 2016	2 781 900	0.24
Elections présidentielles et législatives 2016	492 787 427	42.94
TOTAL GENERAL	1 147 512 093	

Source : Rapport annuel 2015-2016



Commentaire

Hormis le budget prévu pour l'élection des sénateurs, il sied de noter que le budget réévalué pour l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs des 21 nouvelles provinces a été arrêté à USD 2 121 167 et celui de la Révision du Fichier Electoral à USD 389 820 747 pour une Révision intégrale au lieu de USD 69 560 112 initialement prévu pour une Mise à jour partielle du Fichier Electoral.

I.2.1. Budget voté en 2014

Tableau n°2 : Budget voté pour la CENI en 2014

N°	Libellé	Budget 2014	
		Montants en CDF	Montant en USD
	Dépenses exceptionnelles sur ressources extérieures	37804000000	40738385,9
	Dépenses exceptionnelles sur ressources Propres	157500000000	169725314,4
	Sous-total Dépenses exceptionnelles	195304000000	210463700,3
	Fonctionnement des Institutions	20910420000	22533508,6
	Interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques	6258755176	6744566,3
	Sous-total Fonctionnement et Interventions	27169175176	29278074,9
	Investissements sur ressources extérieures	18960301000	20432019,4
	Investissements sur ressources propres	4030329000	4343167,3
	Sous-total Investissements	22990630000	24775186,7
	Rémunérations	185756000	200174,6
	Sous-total Rémunérations	185756000	200174,6
	TOTAL	245649561176	264717136,5

Source : Direction de la reddition des comptes

Commentaire

En 2014, la Parlement a voté pour le compte de la CENI un budget évalué à 245649561176 FC ou 264717136,5 USD.

De ce budget, un montant de 210463700,3 USD ont été alloué aux opérations électorale, dont 169725314,4 USD sur ressources propres et 40738385,9 USD sur ressources extérieures.

I.2.2. Fonds des opérations reçus en 2014

Tableau n°3. Plan de décaissement janvier-avril 2014 et fonds reçus pour la fiabilisation du fichier et stabilisation des cartographies opérationnelles en USD

Libellé	Janvier	Février	Mars	Avril	Total
Décaissement prévu	9 500 000	8672776	5802837	5720849	29696463
Fonds reçus ou décaissement réalisés	9 500 000			8535113	18035113

Source : rapport annuel 2013-2014

Les fonds opérationnels concernent la période de janvier à mai 2014 et portent sur les activités suivantes : Fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles, l'élection du Vice-gouverneur du Sud-Kivu et législative partielle à BEFALE.

a. Fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles.

Pour cette activité, le Gouvernement a prévu disponibiliser un montant de USD 29.696.463. Le plan de décaissement soumis au Gouvernement prévoyait la mise à disposition de fonds de cette activité sur quatre mois à compter de janvier 2014 suivant le plan de décaissement dans le tableau ci-dessous.

Jusqu'à ce jour, seules les quotités prévues initialement pour janvier et février 2014 ont été mises à disposition de la CENI, et ce en janvier et avril 2014 comme l'indique le diagramme ci-après :¹

b. Élection du Vice-gouverneur du Sud-Kivu

Sur les 58.331 USD de fonds prévus pour l'organisation de l'élection du Vice-gouverneur du Sud-Kivu, un montant équivalent à USD 57.525,05, soit 98.62% du budget soumis, a été débloqué par le Gouvernement.

c. Élection législative partielle à BEFALE

Sur un montant de USD 346.708 sollicité pour l'organisation de l'élection à BEFALE, seul un montant de USD 246 292.38, soit 71.04% du budget a été mis à la disposition de la CENI.

Tableau n° 4 : Utilisation des fonds reçus pour la fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles en USD

N°	Libellé	Total budget	Niveau de décaissement ou fonds reçus	Niveau d'exécution
Partie 1 : Activités de stabilisation du cartographies opérationnelles et fiabilisation du Fichier Electoral sur terrain				
A	Matériel et équipement	1528131	1528131	1484624
B	Formation	2407035	1522673	1505470
C	Sensibilisation et communication	2698483	1135427	1067914
D	Transport du matériel et déploiement du personnel	2636270	1580238	1480816
E	Achat GPS et Télécommunication	3640890	2798383	2795524
F	Services et divers	174730	58243	61239
G	Salaires et primes au personnel temporaire des opérations	5397890	2095550	1817182
H	Frais bancaires 0,5%	92417	53593	224547
I	Contingence	557275	224712	0
SOUS - TOTAL		19133122	10996950	10437316
Partie 2 : Arrières et Autres préalable				
J	Contrôle physique et évaluation du personnel	630000	630000	554237
K	Arrières loyers entrepôts	925138	925138	925138
L	Arrières Agents temporaires des opérations 2011	925428	625428	312714
M	Arrières facture télécommunication	1413607	1413607	840859
N	Mise en place de l'unité cartographique et production des cartes	859847	859847	859847
O	Ramassage matériels Fichier Electoral-Election Générales 2011 et Inventaire	1157736	825000	450161

¹ Rapport annuel de la CENI 2014-2015

SOUS-TOTAL2		5611756	5279020	3942956
Partie 3 : Autres activités prioritaires				
P	Rapatriement à Kinshasa des Kits d'enregistrement des électeurs	1581617	750000	857864
Q	Opérationnalisation de VSAT et stabilisation de la boucle locale sur toutes les communes de Kinshasa	360344	360344	166584
R	Déploiement des technicien pour la maintenance et suivi du fonctionnement de VSAT	188724	188724	95462
S	Achat 30 Imprimantes industrielles pour impression des listes électorales ...	1735500	-	71312
T	Appui au fonctionnement des antennes et SEP en période opérationnelle	591000	145982	124541
U	Location Immobiliers et Internet en appui aux opérations	494400	314093	336100
SOUS-TOTAL 3		4951585	1759143	1651863
TOTAL GENERAL		29696463	18035113	16032135

Source: Rapport annuel de la CENI, 2014-2015

Commentaire

Les fonds reçus pour l'opération de fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles ont été affectés aux activités ci-dessous :

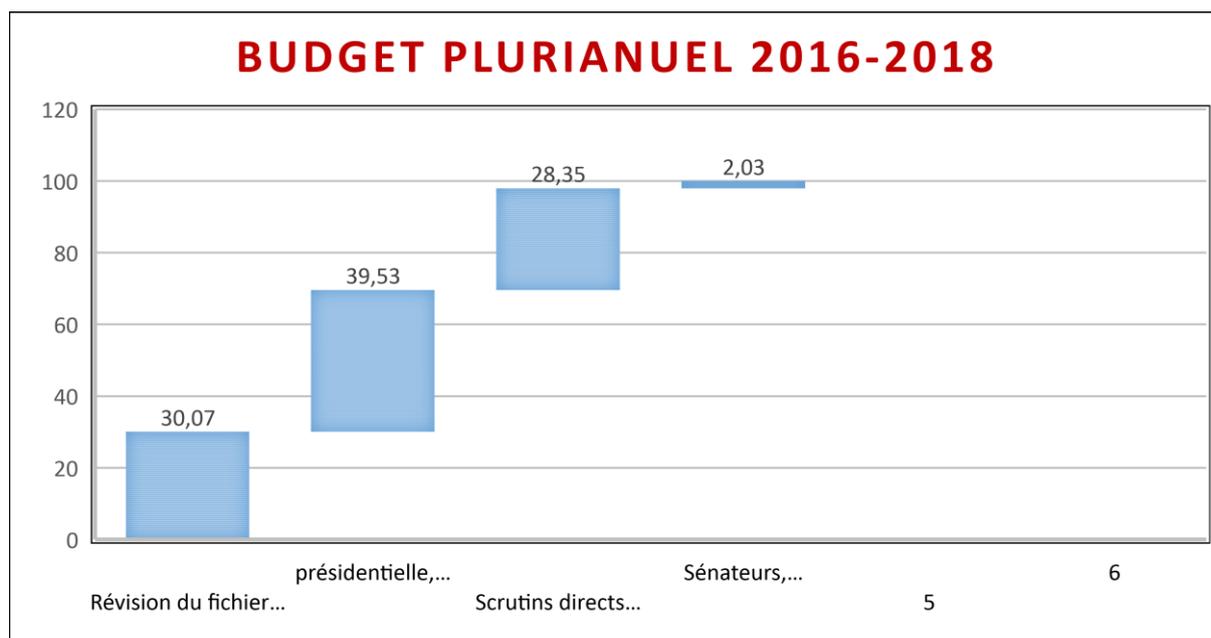
- Activités de terrain sur la stabilisation des cartographies opérationnelles et la fiabilisation du fichier électoral ;
- Arriérés et autres préalables ;
- Autres activités prioritaires.

I.3. Le budget pluriannuel réaménagé de 2016-2018

Tableau n°4 : Budget pluriannuel réaménagé des opérations électorales 2016 - 2018 en USD

LIBELLE/2016-2018	Prévision	Struct
Révision du fichier électoral 2016-2017	400 821 568.80	30,07
Scrutins directs à une séquence présidentielle, législative nationale et provinciales 2017	526 840 894, 53	39,53
Scrutins directs urbains, municipaux et locaux 2018	377 810 267,43	28,35
Scrutins indirects : sénateurs, gouverneurs et vice-gouverneurs 2018, cooptation des chefs coutumiers, élections des conseillers urbains, maires, bourgmestres et chefs de sénateurs	27 148 978.74	2,03
Total Général	1.332.621.709,50	

Source: Rapport annuel 2016-2017



Commentaire

Suite aux options politiques prises à l'issue des différentes assises, la CENI a eu à présenter en 1^{ère} instance un budget prévisionnel pluriannuel 2016-2018 évalué à USD 1.879.262.018. La prise en compte d'une nouvelle technologie de transmission des données à distance qui réduit drastiquement le nombre des sites de transmission de données (passant de 7 169 sites à 266 sites) ainsi que l'intervention effective des partenaires étrangers et du Gouvernement dans le déploiement des matériels électoraux a permis de ramener ce budget à USD 1.332.621.710.

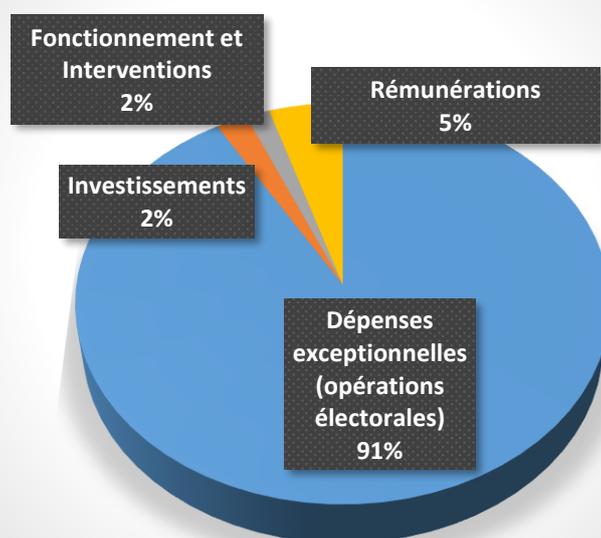
I.3.1. Crédits alloués à la CENI pour les exercices 2015 et 2016

Tableau n°5 : Les crédits votés pour la CENI dans le cadre des exercices financiers 2015 et 2016

N°	Libellé	Budget 2015		Budget 2016		Budget 2017	
		Montants en CDF	Montant en USD	Montants en CDF	Montant en USD	Montants en CDF	Montant en USD
	Dépenses exceptionnelles sur ressources extérieures	38 151 498 432	40738386	37 800 000 000	40 000 000	58 090 000 000	
	Dépenses exceptionnelles sur ressources Propres	148 486 336 760	158554551	248 000 000 000	262 433 832,4	1 110 899 527 729	
	Sous-total Dépenses exceptionnelles	186637835192	199 292 937	285 800 000000	302 433 862,4	1168989527729	805 089 206,42
	Fonctionnement des Institutions	10 818 343 045	11551888	6 375 307 239	6 746 356,8	15 000 000 000	
	Interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques	258 755 176	276 300	363 128 624	384 263,1	311 364 235	
	Sous-total Fonctionnement et Interventions	11 077 098 221	11 828 188	6 738 435 863	7 130 619,9	15311364235	10 545 016,69
	Investissements sur ressources extérieures	9 673 370 679	10 329 280	1 290 310 471	1 365 407,9	10 883 558 400	
	Investissements sur ressources propres	2 000 000 000	2 135 611	782 612 000	828 160,8	611 050 151	
	Sous-total Investissements	11 673 370 679	12 464 891	2 072 922 471	2 193 568,7	11494608551	7 916 397,07
	Rémunérations	24 204 629 160	25 845 840	24 204 629 160	25 930 290	25 978 746 809	
	Sous-total Rémunérations	24204 629 160	25 845 840	24 204 629 160	25 930 290	25 978 746 809	17 891 698,90
	TOTAL	233.592.933.252	249.431.856	318 815 987 494	337 371 415,3	1 221 774 247 324	841442319,09

Source : Lois des finances 2015, 2016 et 2017

Dépenses de la CENI votées par le Parlement entre 2015-2017



Commentaire :

En 2016, les rubriques Dépenses Exceptionnelles sur ressources Extérieures et Dépenses Exceptionnelles sur ressources Propres font un total de CDF 537 800 000 000 soit USD 576 142 268 pour l'organisation des activités électorales.

Les crédits alloués à la CENI pour les investissements sont de l'ordre de CDF 1 118 017 200 soit USD 1 197 726 et couvrent quelques acquisitions des bâtiments avec comme objectif la réduction des dépenses liées au paiement des loyers et le renforcement de l'autonomie et de l'indépendance de la CENI vis-à-vis des tiers.

I.3.2. Fonds reçus du gouvernement de Juin 2015 à Mai 2016

Conformément à la loi des finances, la CENI reçoit du Gouvernement des fonds destinés aux dépenses exceptionnelles sur ressources propres (opérations électorales), au fonctionnement des institutions, aux interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques, aux investissements sur ressources propres et aux rémunérations.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les fonds de fonctionnement et des rémunérations ont été régulièrement alloués. S'agissant des fonds d'investissements, les projets relatifs à l'acquisition des bâtiments ne sont pas encore finalisés.

Par contre, les fonds des opérations ont connu un début d'exécution selon un plan de décaissement proposé par le Gouvernement. Ce plan prévoit pour le premier semestre 2016, le décaissement mensuel d'une somme de USD 20 000 000 (Dollars Américains, Vingt Millions). Pour le second semestre de 2016, le Gouvernement s'est engagé à verser USD 30 000 000 (Dollars Américains, Trente Millions) par mois jusqu'à échéance, soit un total convenu de USD 300 000 000 (Dollars Américains, Trois Cent Millions) pour 2016.

La Loi précitée prévoyait également pour la CENI, au chapitre des rémunérations des institutions, une enveloppe qui intègre les besoins réels en rémunération de toute l'architecture institutionnelle de la CENI, mais la totalité de cette enveloppe n'est pas encore libérée à ce jour. En effet, bien que le nombre de démembrements étant passé de 64 à 171 antennes, la CENI continue de bénéficier de la même dotation de rémunération de CDF 930 000 000 au lieu CDF 2 001 572 770 prévu par la loi des finances.

Ainsi, les fonds opérationnels reçus dans la période de juin 2015 à mai 2016 concernent les préparatifs des Elections Provinciales, municipales et locales ; l'élection des Gouverneurs et Vice- gouverneurs ainsi que la révision du fichier électoral.

a. Elections Provinciales, municipales et locales

Un total de USD 19.728.827,40 a été mis à la disposition de la CENI en deux tranches le 29 juin 2015 (soit USD 9.874.091,50 et USD 9.854.735,90) pour les préparatifs des Elections Provinciales, municipales et locales.

b. La révision du fichier électoral

La CENI a reçu un montant de USD 64 640 000,00, soit USD 68 402 11612 libéré en six tranches pour les opérations de la Révision du Fichier Electoral suivant les détails dans le tableau ci-après.

c. L'élection des Gouverneurs et Vice-Gouverneurs.

Un montant de USD 1 395 000 000,00 a été mis à la disposition de la CENI soit USD 1 460 732, au lieu de USD 2 121 167, pour l'élection des Gouverneurs et Vice gouverneurs des 21 nouvelles provinces.

Tableau n°6: Utilisation des fonds pour les élections provinciales, municipales et locales directes en USD

Rubriques/Libelle	Total Budget	Exécution cumulée décembre 2014 au 31 Mai 2016	Taux
Matériels et équipements électoraux	245 026 825	11 808 364	4,82
Formation électorales	13 674 506	5 719 563	41,83
Prolongation et clôture de la fiabilisation du fichier électoral, stabilisation et validation de la nomenclature des entités de base et des éléments du projet de loi portant répartition des sièges	9 673 242	9 673 242	100
Déploiement du matériel et transport du personnel	104 056 263	5 866 600	5,64
Education civique, sensibilisation et communication	6 925 008	3 793 230	54,78
Télécommunication	2 298 102	348 490	15,16
Location entrepôts et bibliothèque électorale	561 972	98 641	17,55

Services et Divers (Sécurisation, location matérielle de manutention, frais de transfert de fonds etc.)	9 357 485	2 053 044	21,94
Salaire et prime du personnel des opérations	59 090 273	6 861 748	11,61
Rétributions aux institutions financières	2 253 318	937 309	41,6
Contingence	22 645 850	0	0
Dispositif de transmission rapide et sécurisée des résultats électoraux	29 756 526	0	0
Formation BRIDGE Première Phase	21 467 957	12 337 644	57,47
Intégration et mise à niveau du réseau informatique du Siège de la CENI	320 351	551 260	172,08
Mise en place du site miroir	1 211 436	1 523 305	125,74
Loyer bureaux et entrepôt	0	719 685	
TOTAL	528 319 112	61 404 943	11,62
Complément budget élection des Gouverneurs et Vice-Gouverneurs des 21 nouvelles provinces	0	353 729	
Préparatif de la RFE	0	2 975 557	
Complément matériel roulant et équipements	0	887 182	
Total réaffectation	0	4 216 468	
Total Général	528 319 112	65 621 411	12,42%

Source : Rapport annuel 2015-2016

Commentaire

Les fonds opérationnels utilisés pendant la période de juin 2015 à mai 2016 concernent les préparatifs des Elections Provinciales, municipales et locales (USD 19 728 827,40) et l'élection des Gouverneurs et Vice- gouverneurs des 21 provinces (USD 1 460 732,99).

Les fonds spécifiques de la Révision du Fichier Electoral (CDF 64 640 000 000,00) sont encore consignés dans les comptes bancaires de la CENI en attendant l'aboutissement du processus de sélection des fournisseurs des kits d'enrôlement des électeurs, des cartes d'électeurs et des sources d'énergie.

Toutefois, quelques préparatifs de la Révision du Fichier Electoral ont été réalisés sur le reliquat des fonds des élections provinciales, municipales et locales. Aussi, le budget alloué à l'élection de Gouverneurs et Vice-gouverneurs ayant été insuffisant pour couvrir les dépenses nécessaires quant à la réalisation de cette activité ; un recours aux ressources reçues dans le cadre des préparatifs des élections provinciales, municipales et locales a été effectuée.

I.3.3. Fonds reçus du gouvernement de juin 2016 à mai 2017

Conformément à la Loi des finances, la CENI reçoit du Gouvernement des fonds destinés aux dépenses exceptionnelles sur ressources propres (opérations électorales), au fonctionnement des institutions, aux interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques, aux investissements sur ressources propres et aux rémunérations.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les fonds de fonctionnement et des rémunérations ont été régulièrement alloués. La loi prévoit également pour la CENI, au chapitre des rémunérations des institutions, une enveloppe qui intègre les besoins réels en rémunération de toute son architecture institutionnelle. Il convient de noter que la totalité de cette enveloppe n'est pas encore libérée à ce jour.

En effet, bien que le nombre de démembrements soit passé de 64 à 201 antennes, la CENI continue à bénéficier de la même dotation mensuelle de rémunération de CDF 930 000 000 au lieu de CDF 2 001 572 770 prévu par la loi des finances.

Quant aux fonds des investissements, bien que programmés dans la loi des finances 2016, ceux-ci n'ont pas été décaissés. Néanmoins, pour répondre aux besoins logistiques et mettre fin aux loyers, la CENI a entrepris les travaux de construction sur fonds propres des bureaux et des entrepôts à Kamina, Bukavu, Walungu, Kikwit, Dibaya, Ingende, Butembo, Watsa, Kindu, Isiro, Wamba, Kinshasa et réhabilité quelques bâtiments. Concernant les fonds des opérations, ils ont connu une exécution plus au moins conforme au plan de décaissement convenu entre le Gouvernement et la CENI.

Ce plan prévoyait pour l'opération d'enrôlement des électeurs, un décaissement de USD 300 000 000 (Dollars Américains, Trois Cents Millions) pour l'année 2016 répartis comme suit :

- USD 120 000 000 (Dollars Américains, Cent Vingt Millions) pour le premier semestre 2016 à raison de USD 20 000 000 par mois.
- USD 180 000 000 (Dollars Américains, Cent Quatre-Vingts Millions) pour le second semestre 2016, à raison de USD 30 000 000 par mois.

Fin 2016, le total des fonds reçus en CDF s'est élevé à 275 796 250 000 représentant l'équivalent de USD 252 422 187 au taux change cours vendeur Banque Centrale appliqué à la période de versement. Il convient de signaler que 5 tranches mensuelles de USD 10 000 000 prévues durant cette période n'ont pas été payées.

Aussi, l'instabilité du taux de change face au taux budgétaire a entraîné un manque à gagner de USD 22,6 millions à la CENI. Cet écart est d'autant plus important lorsqu'on considère le taux de change variant et plus élevé appliqué par les différentes banques commerciales S'agissant de l'exercice 2017, bien que la loi des Finances ne soit pas encore votée, le Gouvernement poursuit l'engagement pris en 2016 et les tranches de janvier et février 2017 sont déjà payées soit CDF 37.200.000.000 équivalent à USD

Ainsi, les fonds reçus du Gouvernement titre de dépenses opérationnelles dans la période de Juin 2016 à avril 2017 s'élèvent à USD 248 356 250 000. A ceux-ci, il convient d'ajouter le report de CDF 64 640 000 000 reçus entre janvier et mai 2016 soit un total de CDF 312 996 250 000.

1.3.3.1. Utilisation des Fonds des opérations

Les fonds opérationnels utilisés pendant la période de mai 2016 à avril 2017 concernent la Révision du Fichier Electoral. L'utilisation de ces fonds est présentée dans le tableau ci-après.

L'exécution des dépenses des opérations de la révision du fichier électoral de mai 2016 à avril 2017 a été de 245.342.531,64 USD contre une prévision de 397.334.217,54 USD, soit un taux d'exécution de 61,75%

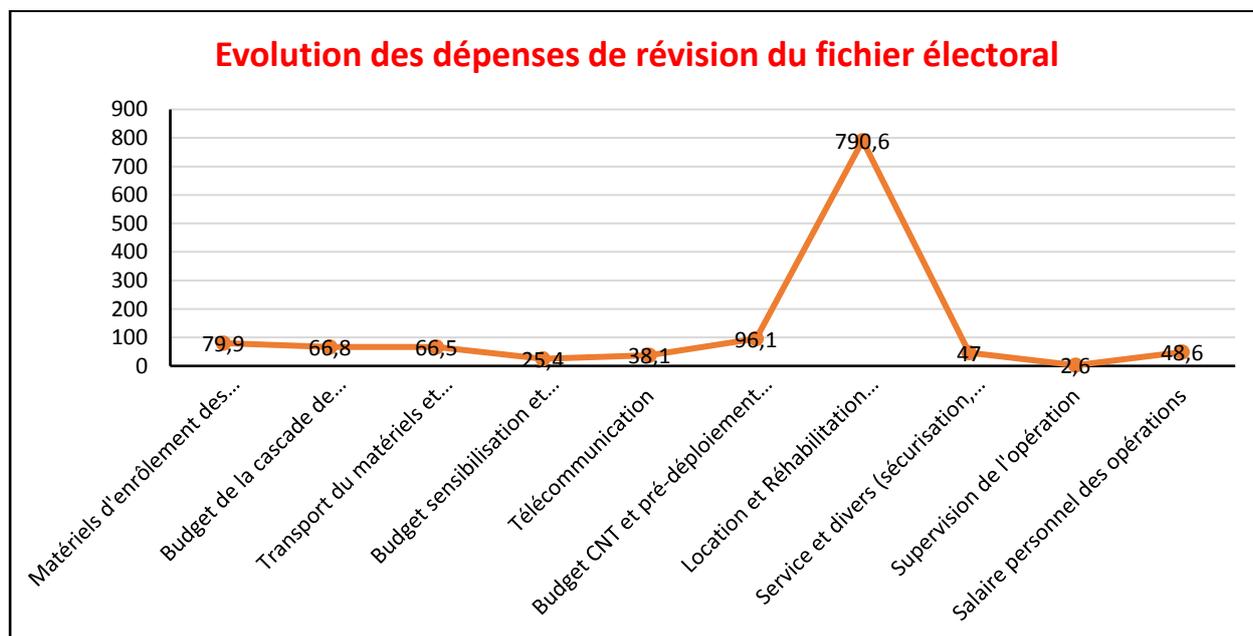
Le tableau ci-dessous reprend les prévisions et les exécutions des opérations de la révision du fichier électoral.

Tableau n°7 : Utilisation des fonds des opérations de mai 2016 à avril 2017

N°	Rubriques/Libellés	Prévisions en USD	Utilisations en USD	Equivalent (Utilisation en CDF)	Taux d'exéc
I.	Matériels d'enrôlement des électeurs et fournitures d'inscriptions	142 616 042,95	114 010 631,65	138 355 136 825,94	79,9
11	Matériels d'enrôlement des électeurs	769 018,66 ¹⁰²	85 734 166,58	101 126 537 206,09	83,4
12	Fournitures d'inscriptions	825 800,00 ¹³	13 311 710,75	16 740 420 448,85	96,3
13	Matériels et support sensibilisation et communication	129 915,00 ¹⁰	2 233 640,00	2 940 274 734,60	22,0
14	Matériels d'Archivage	40 145,12	20 525,00	27 112 704,00	51,1
15	Matériels de formation	1 053 214,67 ⁸	946 762,73	1 247 287 030,09	89,9
16	Matériels Télécommunication	155 949,50 ⁸	7 746 241,59	10 958 628 537,17	95,0
17	Matériels de supervision	622 000,00 ⁶	4 017 585,00	5 314 876 165,13	60,7
18	Autres matériels	20 000,00			0,0
II.	Budget de la cascade de formation	540 221,56¹⁸	389 068,38¹²	16 664 157 942,00	66,8
21	Cascade de formation	965 371,56 ¹⁷	880 672,98 ¹¹	15 918 469 290,10	66,1
22	Cascade de formation du Personnel des CI	531 950,00	471 555,35	693 191 313,30	88,6
23	Autres formation	42 900,00	36 840,05	52 497 338,60	85,9
III.	Transport des matériels et déploiement du personnel	835 636,64⁷²	454 305,01⁴⁸	53 426 885^{799,87}	66,5
31	Afrètement avion	050 000,00 ¹¹	115 271,00 ²	2 855 030	19,1
32	Déploiement matériel d'inscription	107 374,14 ³¹	894 880,20 ²⁷	28 110 167	89,7
33	Déploiement personnel	558 000,00 ⁵	919 940,00 ²	3 576 638	52,5
34	Carburant et Lubrifiants	345 612,50 ¹⁹	758 171,81 ¹¹	15 133 248	60,8
35	Frais de mission	380 060,00 ⁵	766 042,00 ³	3 751 802	70,0
IV.	Budget sensibilisation et communication	610 450,00¹³	460 715,00³	4 091 283^{339,61}	25,4
41	Communication	463 000,00 ¹	481 280,00	751,40 550 177	32,9
42	Sensibilisation	147 450,00 ¹²	979 435,00 ²	528,21 3 541 405	24,5
V.	Télécommunication	574 915,06¹⁵	930 325,00⁵	427,93^{7 827 008}	38,1
51	Suivi et supervision des opérations	131 915,33 ⁶	822 255,00 ⁴	965,00 6 369 949	78,6
52	Transmission des données	442 999,73 ⁹	108 070,00 ¹	462,93 1 457 058	11,7
VI.	Budget CNT et pré-déploiement des matériels	700 000,00¹	633 373,00¹	327,00^{2 157 619}	96,1
VI	I. Location et Réhabilitation entrepôts	353 400,00	793 988,90²	065,16^{2 974 776}	790,6

71	Location entrepôts	353 400,00	587 844,90	246,70	751 945	166,3
72	Réhabilitation et construction des bureau et entrepôts		206 144,00	2	2 222 830	
VI II.	Service et divers (sécurisation, accréditation, frais de transfert de fonds par agences)	409 187,67	061 637,13	10	11 773 210	47,0
81	Accréditation		526 578,00	084,14	756 296	
82	Assurance		92 569,00	645,07	113 148	
83	Frais bancaires		453 686,25	8	9 629 593	
84	Frais administratif		658 922,88	204,62	880 238	
85	Réparation et entretiens véhicules/opérations		329 881,00	564,53	393 934	
IX.	Supervision de l'opération	435 667,82	189 870,00	7	250 939	2,6
X	Salaire personnel des opérations	508 733,33	475 439,92	44	63 886 882	48,6
XI	Contigence	749 962,51		11		0,0
	MONTANT TOTAL	334 217,54	399 353,99	243	301 407 900	61,3
0.	Autres paiement		1943177,65	917,00	2 830 061	#DIV/0!
	TOTAL UTILISATION fond des opérations		342 531,64	245	304 237 962	61,75%

Source: Rapport annuel 2016-2017



Chapitre II : Passation des marchés publics par la CENI de 2014-2017

II.1. Généralités sur la passation des marchés publics

II.1.1. Principes de la passation des marchés publics.

Conformément aux articles 17, 18 et 19 de la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics en République Démocratique du Congo, les marchés publics sont passés par appel d'offres. Ils peuvent être exceptionnellement être attribués selon la procédure de gré à gré. En cas d'allotissement, le dossier d'appel d'offre fixe le nombre, la nature et l'importance des lots, les conditions imposées aux candidats ainsi que les modalités de leur attribution.

Si dans le cadre d'un appel d'offre, un ou plusieurs lots ne sont pas attribués, l'autorité contractante doit entamer de nouvelles procédures d'appel à la concurrence par le lots non attribué...².

II.1.2. Champs d'application de la loi relative aux marchés publics

La Loi relative aux marchés publics s'applique à tous les marchés et délégations de services publics conclus par :³

- Le Pouvoir central (Le Président de la République, le Sénat, l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême de Justice et leurs Parquets respectifs, la Primature, la CENI, les Ministères, etc.), ses services déconcentrés et autres services auxiliaire ;
- Les Provinces, les Entités Territoriales Décentralisés (ETD) et leurs services déconcentrés ;
- Les Etablissements et services publics, les sociétés commerciales à la participation publique majoritaire.

II.1.3. Les préalables à la commande publique

Toute commande publique obéit aux préalables suivants :⁴

- L'identification des projets ;
- L'évaluation de l'opportunité ;
- L'intégration des besoins dans le cadre d'une programmation budgétaire ;
- La disponibilité des crédits ;
- La planification des opérations de mise en concurrence ;
- Le respect des obligations de publicité et de transparence ;
- Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

² Loi n°10/010/2010 relative aux marchés publics, articles 17 à 19, journal officiel numéro spécial du 30 avril 2010

³ BUFORDI, Guide pratique du contrôle citoyen des marchés publics, 2^{ème} édition, Kinshasa, 2017, pp.11-13

⁴ Article 6 Loi n°10/010/2010 relative aux marchés publics.

II.2. Passation des marchés publics par la CENI entre 2014-2017

II.2.1. Les différents marchés publics effectués par la CENI

Tableau n°8 : Répertoire des marchés

N°	OBJET	TYPE DE MARCHES	MONTANT (USD)
1.	Acquisition de Matériel et équipement de stabilisation du cartographie et fiabilisation du Fichier Electoral	Fourniture	1.528.131
2.	Acquisition GPS et Télécommunication	Fourniture et Service	3.640.890
3.	Acquisition de 30 Imprimantes industrielle	Fourniture	1.735.500
4.	Acquisition des matériels et équipements électoraux	Fourniture	245.026.825
5.	Télécommunication	service	2.298.102
6.	Location entrepôts et Bibliothèques électoral	Service	561.972
7.	Complément matériels roulant et équipements	Fourniture	887.182
8.	Acquisition des Matériels et fournitures (matériels d'enrôlement, fournitures d'inscriptions, matériels et support sensibilisation et communication, matériels d'archivage, matériels de formation, matériels de télécommunication, matériels de supervision et autres)	Fourniture et service	142.616 .042,95
9	Carburant et Lubrifiants	Fourniture	19 345 612,50
10	Location et Réhabilitation entrepôts	Service et Travaux	353 400,00
11	Acquisition des véhicules terrestres	Fourniture	2.958.500
12	Recrutement d'un fournisseur de technologie short Message service pour envois des SMS en masse (BULK SMS) et l'acquisition des matériels informatique avec la firme ROUTESMS	Fourniture	602 294,42
TOTAL			421 554 451,87

Source: ARMP

Commentaire

Entre 2014-2017, les marchés passés par le CENI sont évalués à hauteur de 421 554 451,87 millions USD.

II.3. Respect de procédure de passation des marchés publics

II.3.1. Elaboration, obtention d'un ANO et publication du Plan de passation des marchés publics

N°	OBJET	ANNEE	ANO	Délai de traitement	Date de publication
1	PPM relatif au recrutement d'un fournisseur de technologies short message service de la CENI	2014	Emis	8	NON
2	PPM actualisé relatif au recrutement d'un fournisseur de technologie short Message service pour envois des SMS en masse (BULK SMS) et l'acquisition de matériels informatiques nécessaires par la CENI	2014	Emis	13	NON
3	PPM relatif au recrutement d'un fournisseur pour la mise en place d'un système de transmission rapide et sécurisée des données électorales par la CENI	2014	Emis	5	NON
4	PPM	2015	Emis	7	NON
5	PPM additif acquisition des véhicule terrestre pour le compte de la CENI	2015	Emis	7	27/07/2015
6	PPM Additif	2015	Emis	9	NON
7	PPM afférent à la révision du Fichier électoral	2016	Emis	9	NON

Sources : DGCMP/ARMP

Observations 1 :

En analysant les Plans de passation des marchés publics (PPM) élaborés par la CENI, l'ODEP note :

- Absence d'un PPM renseignant l'ensemble des marchés à passer au cours de l'année, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre. Cependant, pour une année budgétaire, la CENI a l'habitude d'élaborer plusieurs PPM, tout en mentionnant le terme « *PPM additif* », qui interviennent de manière ponctuelle soit en début, milieu ou au dernier trimestre de l'année. Toutefois, ces PPM reçoivent l'avis de non objection de la Direction de contrôle des marchés publics, ce qui est contraire au manuel de procédure des marchés publics ;
- Les PPM, qui sont émis par la CENI ne respectent pas le modèle standard fixé par l'autorité de régulation des marchés public. D'abord parce que tous ne renseignent pas clairement le coût de l'ensemble des marchés à passer eu cours de l'année, ensuite il y a absence des dates de réalisation.

L'article 44 du décret n°10/22 du 02/06/2010 portant manuel de procédures de la loi relative à la passation des marchés publics renseigne : « ... *lors de l'établissement de leur budget, les autorités contractantes évaluent le montant total des marchés de fournitures, de services, de travaux ou de prestations intellectuelles qu'elles envisagent de passer au cours de l'années concernée et établissent un plan de passation des marchés comprenant l'ensemble de ces marchés, suivant un modèle type fixé par l'autorité de régulation des marchés publics* ».

- L'ensemble des PPM ont été communiqué à la DGCMP et ont reçu, conformément à la Loi un avis de non objection. Cependant, parmi les sept PPM ayant reçu l'ANO de la DGCMP au cours de la période sous étude, un seul a été publié sur le site de l'ARMP. Pourtant, l'article 45 du décret n°10/22 du 02/06/2010 portant manuel de procédures de la loi relative à la passation des marchés publics indique clairement : « ...*après l'obtention de l'avis de non objection, tous les PPM doivent être communiqués à l'autorité de régulation pour publication sur le site internet de l'ARMP* » ;

II.3.2. Dossier d'appel d'offre

N°	OBJET	Année	Type de marché	Financement	Mode de passation	ANO	Délai de traitement
1	Recrutement d'un fournisseur de technologie short Message service pour envois des SMS	2014	Fourniture et service	Gouvernement	AOI	Emis	13
2	Recrutement d'un fournisseur pour la mise en place d'un système de transmission rapide et sécurisée des données électorales par la CENI	2015	service	Fonds extérieurs et Gvt	AOI	Emis	15
3	Acquisition des véhicules terrestres pour la CENI	2015	Fourniture	Gvt	AOIR	Emis	9
4	Fourniture des Kits d'enrôlement, des cartes d'électeurs et des sources d'énergie pour la RFE par la CENI	2016	Fourniture	BE	AOI	Emis	6

Source: DGCMP

Observation 2:

En analysant le rapport de la Direction de contrôle des marchés publics et de l'autorité de régulation des marchés publics, la CENI a élaboré quatre (4) dossiers d'appel d'offres, qui ont été soumis pour avis de non objection.

S'agissant de la conformité, ces dossiers d'appel d'offre ne respectent pas l'article 31 de la Loi relative aux marchés publics, bien qu'ayant reçu l'avis de non objection de la DGCMP. Ces dossier d'appel d'offre ne sont pas publiés sur le site de l'Autorité de régulation des marchés publics, ARMP.

Cependant, le rapport de la CENI 2016-2017, indique que le 10 février 2016, par sa décision n° 002/CENI/BUR/16, elle a publié un dossier d'appel d'offre international pour 3 lots distincts, à savoir, les kits d'enrôlement biométrique des électeurs (Lot 1), les cartes d'électeurs (Lot 2) et les sources d'énergie (Lot 3), en vue d'aboutir à la présélection de trois fournisseurs pour les trois lots. Les procédures des marchés publics ont été mises en œuvre avec le concours du Bureau Central de Coordination (BCECO)⁵.

⁵ CENI, Rapport annuel 2016-2017

II.3.3. Rapport d'évaluation des offres

N°	OBJET	Année	Type de marché	Financement	Mode de passation	ANO	Montant du marché	Délai de traitement
1.	Recrutement d'un fournisseur de technologie short Message service pour envois des SMS en masse (BULK SMS) et l'acquisition des matériels informatique	2014	Fourniture et service	Gouvernement	AOI	Non émis pour : Non-conformité des offres et Non-respect des critères d'évaluation (les spécifications techniques, la qualification des candidats)	561.495.000	13
2	Recrutement d'un fournisseur de technologie short Message service pour envois des SMS en masse (BULK SMS) et l'acquisition des matériels informatique	2014	Fourniture et service	Gouvernement	AOI	Emis	561.495.000	10
3	Recrutement d'un fournisseur de technologie short Message service pour envois des SMS en masse (BULK SMS) et l'acquisition des matériels informatique avec la firme ROUTESMS	2014	Fourniture et service	Gouvernement	AOI	Emis	561.495.000	6
4	Recrutement d'un fournisseur pour la mise en place d'un système de transmission rapide et sécurisée des données électorales par la CENI	2015	service	BE	AOI	Emis		16
5	Acquisition de 97 véhicules (PICK-UP) au profit de la CENI avec la société DINA INTERNATIONAL GENERAL TRADING	2015	Fourniture	BE	AOIR	Emis	2.958.500	4

Source: DGCOMP

Observation 4:

En observant l'ensemble des offres évalué, le Recrutement d'un fournisseur de technologie short Message service pour envois des SMS en masse (BULK SMS) et l'acquisition des matériels informatique n'avait pas reçu l'avis de non objection en première instance. Cependant, il faudra noter que ce type de marché a été examiner pendant 29 jours compte tenu du volume de financement.

II.3.4. Autorisations spéciales

N°	OBJET	Année	Type de marché	Financement	Mode de passation	Autorisation spéciale	Mode sollicité	Délai de traitement
1.	Recrutement d'un fournisseur de technologie short Message service pour envois des SMS en masse (BULK SMS) et l'acquisition des matériels informatique	2014	Fourniture et service	Gvt	AOI	Accordée	AOIR	13
2	Recrutement d'un fournisseur pour la mise en place d'un système de transmission rapide et sécurisée des données électorale par la CENI	2014	Fourniture et service	Gvt et Fonds Extérieurs	AOI	Accordée	AOIR	5
3	Acquisition des véhicules terrestres pour la CENI avec réduction du délai de publicité à 15 jrs	2015	Fourniture	BE	AOI	Accordée	AOIR	9

Source: DGCMP

Observation 5 :

Selon les données consultées, la CENI a fait recours à trois autorisations spéciales pour passer la commande publique. Les autorisations spéciales sont reconnues par la Loi relative aux marchés publics en ses articles 25 et 26, mais aussi par l'article 45 du manuel de procédures de la Loi relatives aux marchés publics.

Néanmoins, les raisons avancées par la CENI pour obtenir les autorisations ne respectent pas l'article 27 alinéa 1 du manuel de procédures de la loi relative aux marchés publics, qui stipule : « *les marchés spéciaux ne concernent que l'acquisition des équipements ou fourniture et les prestations de toute nature, strictement liées à la défense nationale, à la sécurité et aux intérêts stratégiques de l'Etat* ».

Ensuite, l'ODEP note l'absence d'un décret du premier, délibéré en conseil des Ministres ayant déterminé l'étendue et fixé les règles de passation et de contrôle.

II.3.5. Charroi automobile, motos et hors-bord acquis entre 2014-2017

Année	Désignation	Nombre	Observation
2014	Toyota L.Cruiser Prado	17	Bon Etat
	Toyota L.Cruiser	9	Bon Etat
2016	Toyota Hilux PickUP 4x4	97	Bon Etat
2017	Toyota Hilux PickUP 4x4	10	Bon Etat
	Camions kamaz	52	Bon Etat
Total		185	

Source : rapport annuel 2015-2016 ; 2016-2017 de la CENI

Motos et Hors-bord⁶

Année	Désignation	Nombre	Observation
2016	Motos	266	Bon Etat
2017		252	Bon Etat
2017	Hors-bord	42	Bon Etat

Source : rapport annuel 2016-2017 de la CENI

Observation 6

Entre 2014-2017, la CENI aurait acquis 185 véhicules, 518 motos et 42 matériels flottant. Selon le rapport annuel 2016-2016, la CENI a souligné que ces matériels seraient en bonne Etat.

⁶ CENI, Rapport annuel 2016-2017, Kinshasa, 2017, p.110

II.4. CONSTATS MAJEURS

II.4.1. Indicateurs significatifs de marchés publics de 2014-2017

De 2014-2017, les marchés préparés par la CENI et renseignés dans le plan de passation des marchés transmis à l'ARMP et à la DGCMP sont les suivants :

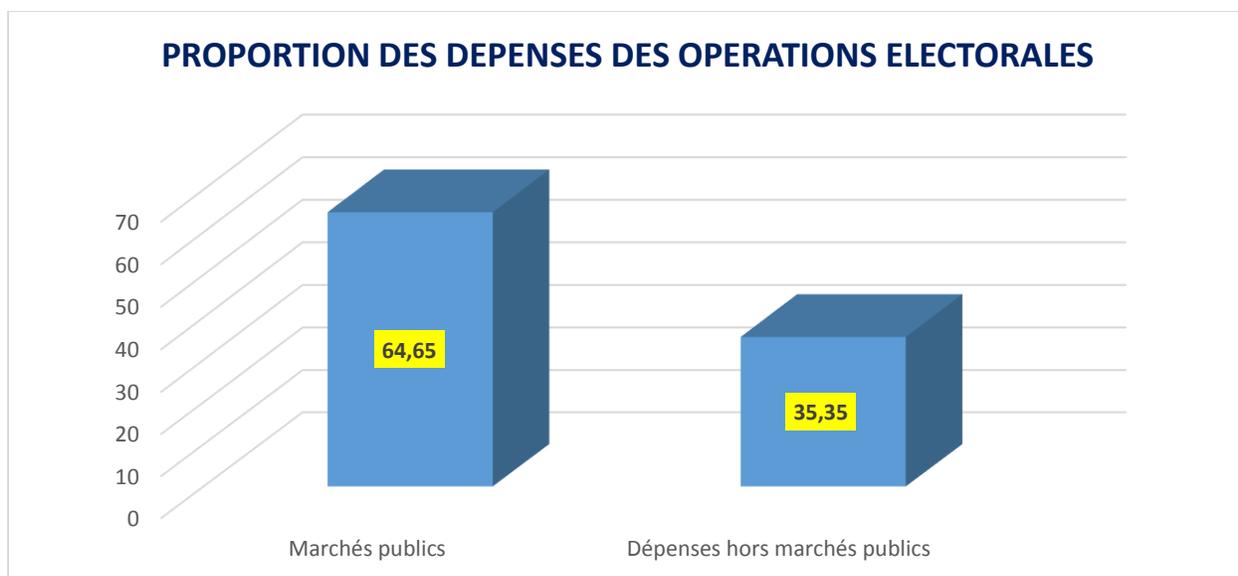
- Acquisition des véhicules terrestres pour la CENI ;
- Recrutement d'un fournisseur de technologie short Message service pour envois des SMS en masse (BULK SMS) et l'acquisition des matériels informatiques avec la firme ROUTESMS ;
- Acquisition de 97 véhicules (PICK-UP) au profit de la CENI avec la société DINA INTERNATIONAL GENERAL TRADING ;
- Fourniture des Kits d' enrôlement, des cartes d' électeurs et des sources d' énergie pour la RFE par la CENI.

Il est observé qu'entre 2014 et 2017, le Parlement a voté pour les opérations électorales un budget de l'ordre de 1 517 279 706,12 USD⁷. Le montant payé par le Gouvernement s'élève à 483 515 758,58 USD soit 31,86%. Le montant reçu et déclaré par la CENI dans ses rapports (2014-2015 ; 2015-2016 et 2016-2017) est de 652 048 940,4 USD. Entre le montant déclaré par la CENI et celui reconnu par le Ministère du budget, il s'observe un écart de 168 533 181,82 USD. Ce qui laisserait croire que la CENI a l'habitude de recevoir des fonds non engagés. Ce comportement viole l'article 103 alinéa 2 de la Loi relative au finances publique.⁸

Les rapports d'activités de la DGCMP et de l'ARMP de 2014, 2015 et 2016, renseignent que le coût global des marchés passés par la CENI entre 2014-2017 est de 421 554 451,87 USD. De ce fait, il se dégage un écart de 230 494 488,53USD par rapport aux fonds des opérations électorales reçus par la CENI.

⁷ Loi des finances 2014,2015,2016 et 2017

⁸ L'ordonnateur a le pouvoir, dans la limite des crédits budgétaires qui sont accordés par la Loi des finances, d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses nécessaires au fonctionnement de son institution ou ministère...



II.4.1. De la transparence du processus et de publicité

L'ODEP félicite la CENI pour avoir tenu dans la transparence, en associant les soumissionnaires ou leurs délégués, des observateurs et des journalistes, notamment de l'UE, de la MONUSCO et du PNUD/PACEC, à la cérémonie d'ouverture des plis lors de la procédure d'acquisition des matériels électoraux (Kits d'enrôlement, source d'énergie et cartes d'électeurs).

En dehors de celle-ci, la passation des marchés publics par la CENI, de manière globale, respect faiblement le critère de transparence. L'ODEP note l'absence de publicité pour 80% des marchés passés par la CENI, ce qui annulerait en principe toutes les procédures engagées par celle-ci.

II.4.2. De l'élaboration d'un plan de passation des marchés

L'absence d'élaboration d'un plan de passation des marchés annuel démontre la nécessité pour cette institution d'appui à la démocratie de se doter de manière urgente d'une cellule des projets et de passation des marchés publics.

De ce fait, il est difficile à l'heure actuelle de ventiler de manière claire, le nombre de marchés publics programmés par la CENI pour une année budgétaire. L'absence d'une bonne planification en début d'année ne permet pas à la CENI d'effectuer selon la Loi relative au finances publique une commande publique, dont les préalables sont les suivants : *« l'identification des projets, l'évaluation de l'opportunité, l'intégration des besoins dans le cadre d'une programmation budgétaire, la disponibilité des crédits, la planification des opérations de mise en concurrence, le respect des obligations de publicité et de transparence, le choix de l'offre économique la plus avantageuse »*.⁹

⁹ Article 6 de la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics

II.4.3. Emission d'ANO, autorisation spéciale et contrôle

Les marchés passés par la CENI reçoivent l'avis de non objection de la Direction de contrôle des marchés publics.

Cependant, le recours par la CENI de manière fréquente aux autorisations spéciales, contraire à la Loi, démontre la légèreté dans laquelle sont traitées les affaires de l'Etat et ne le met pas en confiance vis-à-vis des parties prenantes au processus électoral. Ceci ne permet pas à la CENI de choisir, *sans négociation avec le candidats, l'offre économiquement la plus avantageuse, évalué sur la base de critères objectivement portés à la connaissance des candidats et exprimés en terme monétaire.*

Le contrôle a priori des marchés publics, qui est assuré par l'ARMP et la DGCMF, ne permettent pas de garantir la transparence du processus de passation des marchés publics passés par la CENI. Il est à constater que même l'organe d'approbation des marchés conclus à l'issus d'un appel d'offre international (le Premier Ministre)¹⁰ autorise l'exécution d'autant des marchés en mode spécial.

De son côté, le Parlement, l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes n'exercent pleinement leurs rôles dévolus par les différentes Lois du pays, notamment la constitution et les Lois organiques les régissant.

II.4.4. Choix des prestataires et fournisseurs.

L'ODEP constate la persistance par la CENI des choix des fournisseurs/prestataires internationaux au détriment des locaux, qui sont recrutés uniquement comme agents électoraux et ne bénéficiant que de peu d'avantage. Ceci ne favorise pas la création de l'emploi, ne permet pas à l'Etat de bénéficier certains avantages fiscaux, notamment la perception de l'IPR par la DGI.

II.4.5. Du règlement des différends

Entre 2014-2017, les marchés passés par la CENI ont connu deux dossiers de différends :

- Décision de suspension provisoire n°18/15/ARMP/CRD du 19/08/2015 du marché relatif au recrutement d'un fournisseur pour la mise en place d'un système de transmission rapide et sécurisée des données électorales ;
- Décision de lever la procédure d'attribution de marché de recrutement d'un fournisseur pour la mise en place d'un système de transmission rapide et sécurisées des données électorales par la CENI (décision n°23/15/ARMP/CDR du 7/09/2015).

En plus l'Autorité de régulation des marchés publics n'a réalisé aucun audit sur les marchés de la CENI.

¹⁰ Article 42 du décret n°10/22 du 02/06/2010 portant manuel de procédures de la Loi relative aux marchés publics.

Chapitre III : Conclusion et recommandations

La mise à la disposition du grand public, par le Ministère du Budget (direction de préparation et du suivi budgétaire) et des finances (direction de la reddition des comptes) la DGCMP et l'ARMP, la CENI, des rapports et autres documents relatifs à la passation des marchés témoigne la volonté du Gouvernement à l'amélioration de la transparence dans la procédure de la commande publique des équipements pour le déroulement des opérations électorales.

Toutefois, beaucoup d'effort reste à fournir pour assurer la transparence de la passation des marchés publics au niveau de la CENI. L'absence de planification des marchés publics à passer au cours de l'exercice budgétaire et de publicité du PPM, des dossiers d'appel d'offre, des certaines décisions d'attribution provisoire ou définitif des marchés publics ; le recours fréquent à des autorisations spéciales, même pour l'acquisition des véhicules, risqueraient de décrédibiliser la CENI vis-à-vis des parties engagées au processus électoral.

Face à ce tableau sombre, l'ODEP éprouve des inquiétudes sur le respect de la Loi relative aux marchés publics, par la CENI, pour les opérations électorales à venir.

Pour la transparence et une meilleure utilisation de fonds publics, l'ODEP formule les recommandations suivantes :

Au Parlement

- Auditer la CENI sur l'utilisation des fonds alloués aux opérations électoral et d'en informer le peuple congolais ;

Au Premier Ministre

- Prendre un décret limitant l'étendu et fixant les règles des autorisations spéciales des marchés passés par la CENI. Ce qui éviteraient la complaisance dans la procédure des marchés passés par la CENI ;

A la DGCMP

- Assurer de manière rigoureuse le respect de la procédure des marchés passés par la CENI ;

ARMP

- Assurer de manière effective, la régularité des marchés publics passés par la CENI ;
- Auditer les marchés passés par la CENI.

CENI

- Respecter à la lettre la procédure de marchés publics en RDC ;
- Publier à temps utile le PPM, le DAO, les décisions d'attribution provisoire ou définitives des marchés pour crédibiliser le processus électoral ;
- Limiter le recours intempestif à la procédure d'urgence. Car, elle empêche la concurrence et la transparence.

Références bibliographiques

1. ARMP, Rapport annuel exercice 2015
2. BUFORDI, Guide pratique du contrôle citoyen des marchés publics, 2ème édition, Kinshasa, 2017
3. CENI, Rapport annuel 2014-2015
4. CENI, Rapport annuel 2015-2016
5. CENI, Rapport annuel 2016-2017
6. Décret n°10/22 du 02/06/2010 portant manuel de procédures de la Loi relative aux marchés publics.
7. DGCMP, Rapport d'activité de l'exercice 2014 et 2015
8. Loi n°10/010/2010 relative aux marchés publics, articles 17 à 19, journal officiel numéro spécial du 30 avril 2010
9. Loi des finances 2014,2015,2016 et 2017
10. Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics
11. <http://www.armp-rdc.org>

ANNEXES 1 : Dette de la CENI contractée lors des élections de 2011

N°	Libellé/Fournisseur	MONTANT A PAYER	TOTAL PAYE	SOLDE	OBSERVATION	Soubassements Transmis
I	SOLDE DES ARRIERES ELECTORAUX DONT LES DOSSIERS ETAIENT DÉJÀ DEPOSES AU GOUVERNEMENT					
1	ATC	6.415.200	3.899.000	2.516.200	Acquisition Pick up Nissan	
2	DEMIMPEX Sprl	3.243.000	1.000.000	2.243.000	Acquisition Camions	
3	Inkript Technologie	37.495.701,2	25.800.000	11.695.701	Isoloir Kit Electoral et CLCR	X
4	PAPERCRAFT Company Ltd	2.541.900	2.541.900	0	Gilets Agent Electoral	
5	AUVIS Sprl	15.081.547	7.024.464,1	8.057.083	Manuels procédures et fiches/Enreg. des candidatures	X
6	Imprico sprl	3.803.400	2.921.360	882.040	Manuels procédures et fiches/Enreg. des candidatures	
7	DIVO sprl	770.000	770.000	0	Sensibilisation Electorale	
8	Emotive Com	2.012.375	1.980.000	32.375	Sensibilisation	
9	KAMIU Integration Systems	321.680	321.600	80	Sécurisation et revêtement	
10	RAWA	72.734	0	72.734	Aménagement Télécom	
11	USE	233.054	230.000	3.054	Transporteur terrestre	
12	FOURS RIVERS RADIUM	34.000.000	23.500.000	10.500.000	Fourniture Bulletins de vote	X
13	BUROMECA	650.000	625.000	25.000	FRR reclame 16 millions Impression listes électorales	
14	LE JACK PRINT	201526,22	100.000	101.526	Impression listes électorales	
15	SERVICE AIR	4.727.571	4.466.500	261.071	Transport aérien	

N°	Libellé/Fournisseur	MONTANT A PAYER	TOTAL PAYE	SOLDE	OBSERVATION	Soubassements Transmis
16	MODERNE CONSTRUCT	1.455.000	1.150.000	305.000	Réhabilitation bâtiment	
17	ITAB	2.402.546	2.344.416	58.130	Transport aérien	
18	KAVATSHI Galaxy	8.039.989	2.150.000	5.889.989	Transport aérien et terrestre	X
19	WAYMARK	13.000.000	5.000.000	8.000.000	Transmission de données	X
20	RAPID MOBILE	14.400.000	14.400.000	0	Transport des buletins de vote	
21	RAPID MOBILE	2.529.270	2.000.000	529.270	Télécommunication	
22	BANQUES	4.500.000	2.000.000	2.500.000	Découvert bancaire	
23	FOURS RIVERS RADIUM	6.333.000	4.500.000	1.833.000	Fiches de résultat	
	Sous total I	164.229.493,4	108.724.240,1	55.505.253,32		
II	DETTES DONT LES DOSSIERS NE SONT PAS ENCORE PRIS EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT MAIS DECLAREES LORS DE LA REMISE ET REPRISE					
1	Emotive Com	1.300.000	0,0	1.300.000	Sensibilisation	
2	Cybernet	116.475	0,0	116.475	Abonnement Internet	
3	Linelit	12.500	0,0	12.500	Production ROI et loi organique de la CENI	
4	Vodacom	289.551	0,0	289.551	Situation Actualisée	X
5	Airtel RDC	865.140	0,0	865.140	Situation Actualisée	X
6	Forbes et Global Vision	320.000	0,0	320.000	Revue international	
7	GAS	69.880	0,0	69.880	Handling aéroportuaire	
8	Hôtel AVE Maria	124.117	0,0	124.117	Hébergement et Restauration	X
9	SATELCOM	200.000	0,0	200.000	Service SMS (Télécommunication)	X
10	RAWA Construction	80.000	0,0	80.000	Installation VSAT et aménagement salle télécoms	

N°	Libellé/Fournisseur	MONTANT A PAYER	TOTAL PAYE	SOLDE	OBSERVATION	Subassements Transmis
11	Fikin	50.000	0,0	50.000	Location pavillon pour les CLCR	
12	Service sprl	29.678	0,0	29.678	Agence en douanes	
13	Mega Transit	330.150	0,0	330.150	Commissionnaire en douanes (Inkript technologies)	X
14	ADECO (Bailleur Antenne Ngaliema)				dr ligne sur dossier global loyer bureaux et entrepôts	
15	SNEL	486.900	0,0	486.900	Situation Actualisée	X
16	Centre Hospitalier NGANDA	549.073	90.000	459.073	Situation Actualisée de la Convention médicale. Paiement de 90.000 usd effectuée par la nouvelle administration CENI	X
17	Téléphone THURAYA	260.813	0,0	260.813	Situation Actualisée - Connect Telecom	X
18	Loyer Bureaux et entrepôts	925.138	0,0	925.138	Bâtiments en location	X
19	IT - Consult sprl	406.500	0,0	406.500	Maintenance VSAT	X
20	Dossier de couverts bancaires	1.389.655	0,0	1.389.655	Complément à la ligne BANQUES pour constituer ce qui est réclamé par les banques : FIBank, BGFIBank, BIAC, RawBank, ACCES Bank, BCDC	X
21	MCI additionnels et policiers du Katanga	34.833	0,0	34.833	Personnels temporaires	X
22	Préposés logistiques de 8 provinces	124.392	0,0	124.392	Personnels temporaires	X
23	Salaires des OPS duplicata	153.900	0,0	153.900	Personnels temporaires - Opérateurs de Saisie	X

N°	Libellé/Fournisseur	MONTANT A PAYER	TOTAL PAYE	SOLDE	OBSERVATION	Subassements Transmis
24	ITAB	418.368,44	0,0	418.368	Transport aérien	
25	WAYMARK	3.000.000	0,0	3.000.000	Matériel additionnel	X
26	Complément salaire des agents BRTC	485.247	0,0	485.247	Personnels temporaires	
27	Imprico sprl	560.750	0,0	560.750	Impression cartes d'accréditation des témoins scrutins du 28/11/2011	X
28	Amalikijo	723.220,17	0,0	723.220	Amenagement, décoration immeuble CENI et Ammeublement des Bureaux	
29	Rapid MOBILE	1.726.217	0,0	1.726.217	Location satellite 2012-2013	
	Sous total 2	15.032.498,71	90.000	14.942.498,71		
III DETTES DONT LES CREANCIERS ONT APORTE LES SOUBASSEMENTS MAIS NON DECLAREES A LA REMISE ET REPRISE						
1	Arriérés salaires personnel du Secrétariat Exécutif National et démembrements CENI	1.460.706	0	1.460.706	1/2 mois de juin et mois de juillet 2012	X
2	Indemnités de sortie du personnel de cabinet sortant de la CENI	2.444.520	0	2.444.520		X
3	Loyer siège CENI	7.173.639,5	0	7.173.640	70 mois d'arriérés, taux contractuel mensuel de 83.101,88 usd. TMB a procédé unilatéralement à un réajustement du taux	X
4	Remboursement Fonds aux FEP	30.068	0	30.068	Formateur Electoraux Provinciaux	X
5	Remboursement frais de transport aux FEN	44.810	0	44.810	Formateurs Electoraux Nationaux	X

N°	Libellé/Fournisseur	MONTANT A PAYER	TOTAL PAYE	SOLDE	OBSERVATION	Soubassements Transmis
6	Frais location salles de formation	26.585	0	26.585		X
7	Salaires à régulariser pour les MBVD et CCV	21.760	0	21.760	A vérifier avec le Projet PACE/PNUD qui a pris en charge ces catégories d'agents aux scrutins 2011	X
8	Salaires à régulariser pour les MCLCR	14.550	0	14.550		
9	Frais de prolongation de séjour des agents commis à l'installation du réseau informatique CLCR et transmission des résultats scrutins du 28/11/2011	162.030	0	162.030	cfr Centres locaux de compilation des résultats, scrutins de novembre 2011	X
10	Arriérés salaires FEP de la province de Kinshasa	12.500	0	12.500	Formateurs électoraux Provinciaux	X
11	Remboursement frais d'assistance sociale et soins médicaux aux agents	14.573	0	14.573		X
12	Décomptes finaux des agents dont les contrats ont été résiliés ou ayant démissionné	115.780	0	115.780	agents dont les contrats ont été résiliés ou ayant démissionné au cours du mandat de l'administration précédente	X
13	RTNC	145.000	20.000	125.000	Couverture médiatique. Paiement de 20.000 usd effectuée par la nouvelle administration CENI	X

N°	Libellé/Fournisseur	MONTANT A PAYER	TOTAL PAYE	SOLDE	OBSERVATION	Soubassements Transmis
14	Autres Médias Audio visuelles	255.000		255.000	Diffusion des spots pendant la révision du Fichier Electoral	X
15	Complément frais de mission en faveur des Concepteurs Formateurs	41.220	0	41.220	cfr Centres locaux de compilation des résultats, scrutins de novembre 2011	X
16	Remboursement frais de transport aux Concepteurs Formateurs	3.768	0	3.768		
17	Complément Frais de mission en faveur des cadres CENI pour la mission effectuée en Chine	53.750	0	53.750	la mission suivi conditionnement des Kits des Bureaux de vote et de dépouillement - préparatifs scrutins de novembre 2011	X
18	Frais de prolongation des missions pour les cadres de la CENI ayant effectué la mission en Afrique du Sud	65.465		65.465	la mission de suivi de l'impression des bulletins de vote - préparatifs scrutins de novembre 2011	X
19	Remboursement frais de billet et frais de mission en faveur des agents AceProject et SatElection	48.427	0	48.427		X

N°	Libellé/Fournisseur	MONTANT A PAYER	TOTAL PAYE	SOLDE	OBSERVATION	Subassements Transmis
20	Réclamation frais des différentes missions effectuées par les techniciens d'appui au Centre National de Traitement	454.208	0	454.208	RFE, BRTC, VSAT, Duplicata, CLCR,	X
21	Paiement de créance à Mr Munongo Swa-O-Bila	35.000	0	35.000	accident de travail	X
22	APPOLO ON LINE SPRL	55.203	0	55.203	Mur de clôture, peinture immeuble, projecteurs et panneau QG Démocratie	X
23	Professional maintenance Services	198.800	0	198.800	Location des avions	X
Sous total 3		12.877.362,50	20.000,00	12.857.362,50		
TOTAL GENERAL				83.305.114,53		

ANNEXE 2 : Plan de Passation des marchés publics

AUTORITE CONTRACTANTE : CENI
Du 1er Juillet au 31 Decembre 2015

PLAN DE PASSATION DES MARCHES (Additif)

MARCHES DE FOURNITURES SANS PRE QUALIFICATION

N°	IDENTIFICATION DU MARCHÉ					PHASE 1 : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES				PHASE 2 : EVALUATION DES OFFRES			PHASE 3 : CONCLUSION ET NOTIFICATION DU MARCHÉ						
	Intitulé du Marché	Montant budget en FC	Code Budget	N° Appel d'Offres	Méthodes de passation	Prévisions et Réalisations	Elaboration du DAO	Non Objection	Publication AAO	Date limite dépôt Offres	Evaluation des offres	Non Objection sur Rap. d'Ev.	Publication attribution	Mise au point du contrat	Non Objection	Approbation du Contrat.	Date notification	Déb. entrée en vigueur	Date de Livraison
1	Acquisition véhicules terrestres pour le compte de la Commission Electorale Nationale Indépendante		Inter. Ouvr	AOR/F02/CENI/2015	AOR	Prévisions	13/07/2015	28/07/2015	30/07/2015	29/08/2015	14/9/2015	26/9/2015	26/10/2015	08/10/2015	23/10/2015	02/11/2015	05/11/2015	05/11/2015	
						Réalisations													
	Cdt. Total																		

27 JUL 2015
CENI - ROE
Me. Chantal NGOYI TSHITE WETSHI
Guesteur

ANNEXE3 : Différentes décisions d'attribution des marchés

République Démocratique du Congo
Ministère des finances



Kinshasa, le 30 OCT. 2015

Bureau Central de Coordination

Le Directeur Général

FINANCEMENT : INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

Autorité Contractante : Gouvernement de la République
Maître de l'ouvrage délégué : Bureau Central de Coordination (BCECO)
Avenue Colonel Mondjiba, n°372,
Concession Utxafrica, Kinshasa-Ngaliema

DÉCISION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 67/BCECO/DG/DPM/NNT/2015/MT

Le Directeur Général a.i du BCECO,
Vu la Loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics spécialement en son article 6 ;

Vu le Décret n° 10/22 du 02 juin 2010 portant manuel de procédure de la loi relative aux marchés publics spécialement en ses articles 37 et 38 ;

Vu les demandes des avis de non objection du 5 octobre 2015 (lettre n° 4617/BCECO/DG/ DPM/NNT/2015) et du 21 octobre 2015 (lettre n° 4617/BCECO/DG/ DPM/NNT/2015) portant sur la signature, par entente directe, des contrats portant sur l'acquisition des Kits d'enrôlement des électeurs et des sources d'énergie y afférentes pour la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ainsi que des services connexes y afférents ;

Vu l'autorisation spéciale de la DGCMP du 27 octobre 2015 (lettre n° 1220/DGCMP/DG/ DRE/D3/BNJ/2015) portant sur la signature, par entente directe, des contrats portant sur l'acquisition des Kits d'enrôlement des électeurs et des sources d'énergie y afférentes pour la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ainsi que des services connexes y afférents ;

DÉCIDE :

D'attribuer provisoirement les marchés des fournitures des Kits d'enrôlement des électeurs et des sources d'énergie y afférentes pour la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ainsi que des services connexes y afférents à la société ZETES SA, au coût total de **31 389 001,88 USD (DDU Aéroport de Ndjili + Frais de régulation)** réparti comme suit :

- **27 829 052,92 USD** (DDU Aéroport de Ndjili + Frais de régulation) pour la fourniture des Kits d'enrôlement ainsi que des sources d'énergie y afférents et,
- **3 559 948,96 USD** (DDU Aéroport de Ndjili + Frais de régulation) pour les services connexes de maintenance et de formation.

MATONDO MBUNGU

Adresse : Av. Colonel Mondjiba n° 372, Kinshasa - R.D.C. - Tél. : (00243)815136729 - E-mail : bceco@bceco.cd
Site web : www.bceco.cd - N° d'Impôt : A 0810593 Z



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

Le Président

DECISION N° *011* /CENI-RDC/Cab-Prés/15 DU *16 JUIL 2015*
PORTANT DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DU MARCHÉ RELATIF
AU RECRUTEMENT D'UN FOURNISSEUR POUR LA MISE EN PLACE
D'UN SYSTEME DE TRANSMISSION RAPIDE ET SECURISEE
DES DONNEES ELECTORALES

LE PRESIDENT,

Vu, telle que modifié à ce jour, la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février, spécialement en son article 211 ;

Vu la Loi Organique n°13/012 du 19 avril 2013 modifiant et complétant la Loi Organique n°10/013 du 28 juillet 2010 portant Organisation et Fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante en son article 25 quinquies ;

Vu la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics en son article 13 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Commission Electorale Indépendante en son article 52 ;

Vu l'Ordonnance n°13/058 du 12 juin 2013 portant Investiture des membres de la CENI, spécialement en son article 1^{er} ;

Vu le Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant Manuel de Procédures de la Loi sur les Marchés Publics ;

Vu la Décision n°005/CENI-RDC/Cab-Prés/15 du 08 mai 2015 portant mise en place d'une Commission ad hoc de Passation des Marchés chargée de recruter un fournisseur pour la mise en place d'un système de transmission rapide et sécurisée des données électorales ;

Considérant la lettre n°031/CENI-RDC/Cab-Prés/2015 du 03 mars 2015 sur la Demande d'Appui Technique ;

Considérant la lettre de Consultation n°048/CENI-RDC/Cab-Prés/15 du 09 mars 2015, adressée aux différentes firmes et le Procès-Verbal d'ouverture des offres du 09 mai 2015 ;

Siège : 4471, Boulevard du 30 Juin – Kinshasa/Gombe
Immeuble CENI

Tél. : (+243) 824200090 – (+243) 978968299 - E-mail : cenicongodemocratique@gmail.com
Site web : www.ceni.gouv.cd

Considérant le Rapport d' Evaluation des offres du 22 mai 2015 ainsi que le Procès-Verbal de la Commission ad hoc de Passation des Marchés du 17 juin 2015 ;

Considérant la lettre n°0772/DGCMP/DG/DRE/D4/BNJ/2015 du 07 juillet 2015 de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics accordant l'Avis de Non Objection sur le Rapport d' Evaluation des Offres ;

DECIDE :

De déclarer infructueux le marché n°001/AOIR/S/01/CENI/2015 relatif au recrutement d'un fournisseur pour la mise en place d'un système de transmission rapide et sécurisée des données électorales en ce qu'aucun candidat n'a rempli les conditions légales et réglementaires requises.

La présente Décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **16 JUIL 2015**



Pour le Président empêché,

Chantal NGOYI TSHITE WETSHI
Questeur

Siège : 4471, Boulevard du 30 Juin – Kinshasa/Gombe
Immeuble CENI

Tél. : (+243) 824200090 – (+243) 978968299 - E-mail : cenicongodemocratique@gmail.com

Site web: www.ceni.gouv.cd



Bureau Central de Coordination

Le Directeur Général

Kinshasa, le 03 JUIN 2016

PROGRAMME : INTERVENTION DU GOUVERNEMENT
Autorité Contractante : Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)

Maître de l'ouvrage délégué : Bureau Central de Coordination (BCECO)
Avenue Colonel Mondjiba, n°372,
Concession Utexafrica, Kinshasa-Ngaliema

DECISION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 637/BCECO/DG/DPM/NNT/2016/MF

Le Directeur Général a.i du BCECO,

- Vu la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics spécialement en son article 6 ;
- Vu le Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant manuel de procédure de la loi relative aux marchés publics spécialement en ses articles 37 et 38 ;
- Vu l'appel d'offres n° DAON n° 524/INTER-GOUV/BCECO/DG/DPM/NNT/2016/MF du 10 février 2016 ;
- Vu la décision n°17/CENI/BUR/16 du 01 avril 2016 portant désignation des membres de la Commission des marchés et des Sous-Commissions d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 31 mars 2016 ;
- Vu le rapport d'analyse des offres du 18 mai 2016 ;
- Vu l'avis de la Commission de Passation des Marchés Publics du 19 mai 2016 portant sur l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- Vu l'avis de non objection de la DGCMP du 1^{er} juin 2016 par la lettre n° 0650/DGCMP/DG/DRE/D3/K.L/2016) ;

DECIDE :

D'attribuer provisoirement le **marché d'acquisition des sources d'énergie (groupe électrogène Diesel) pour la révision du fichier électoral par la CENI au Groupement d'entreprises TIGER – STANDARD - PANORAMA** pour un montant de **douze millions neuf cent quarante-quatre mille huit cent cinquante dollars américains hors taxes sur la valeur ajoutée (12.944. 850,00 USD HT).**

République Démocratique du Congo
MATONDO MBUNGU
Bureau Central de Coordination



Bureau Central de Coordination

Le Directeur Général

Kinshasa, le 03 JUIN 2016

PROGRAMME : INTERVENTION DU GOUVERNEMENT
Autorité Contractante : Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)

Maître de l'ouvrage délégué : Bureau Central de Coordination (BCECO)
Avenue Colonel Mondjiba, n°372,
Concession Utexafrica, Kinshasa-Ngaliema

DECISION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 637/BCECO/DG/DPM/NNT/2016/MF

Le Directeur Général a.i du BCECO,

- Vu la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics spécialement en son article 6 ;
- Vu le Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant manuel de procédure de la loi relative aux marchés publics spécialement en ses articles 37 et 38 ;
- Vu l'appel d'offres n° DAON n° 524/INTER-GOUV/BCECO/DG/DPM/NNT/2016/MF du 10 février 2016 ;
- Vu la décision n°17/CENI/BUR/16 du 01 avril 2016 portant désignation des membres de la Commission des marchés et des Sous-Commissions d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 31 mars 2016 ;
- Vu le rapport d'analyse des offres du 18 mai 2016 ;
- Vu l'avis de la Commission de Passation des Marchés Publics du 19 mai 2016 portant sur l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- Vu l'avis de non objection de la DGCMP du 1^{er} juin 2016 par la lettre n° 0650/DGCMP/DG/DRE/D3/K.L/2016) ;

DECIDE :

D'attribuer provisoirement le **marché d'acquisition des sources d'énergie (groupe électrogène Diesel) pour la révision du fichier électoral par la CENI au Groupement d'entreprises TIGER – STANDARD - PANORAMA** pour un montant de **douze millions neuf cent quarante-quatre mille huit cent cinquante dollars américains hors taxes sur la valeur ajoutée (12.944. 850,00 USD HT).**

République Démocratique du Congo
MATONDO MBUNGU
Bureau Central de Coordination



Kinshasa, le 03 JUIN 2016

Bureau Central de Coordination

Le Directeur Général

PROGRAMME : INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

Autorité Contractante : Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)

Maître de l'ouvrage délégué : Bureau Central de Coordination (BCECO)

Avenue Colonel Mondjiba, n°372,
Concession Utexafrica, Kinshasa-Ngaliema

DECISION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 688/BCECO/DG/DPM/NNT/2016/MF

Le Directeur Général a.i du BCECO,

Vu la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics spécialement en son article 6 ;

Vu le Décret n°10/22 du 02 juin 2010 portant manuel de procédure de la loi relative aux marchés publics spécialement en ses articles 37 et 38 ;

Vu l'appel d'offres n° DAON n° 524/INTER-GOUV/BCECO/DG/DPM/NNT/2016/MF du 10 février 2016 ;

Vu la décision n°17/CENI/BUR/16 du 01 avril 2016 portant désignation des membres de la Commission des marchés et des Sous-Commissions d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ;

Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 31 mars 2016 ;

Vu le rapport d'analyse des offres du 18 mai 2016 ;

Vu l'avis de la Commission de Passation des Marchés Publics du 19 mai 2016 portant sur l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Vu l'avis de non objection de la DGCMP du 1^{er} juin 2016 par la lettre n° 0650/DGCMP/DG/DRE/D3/K.L/2016) ;

DECIDE :

D'attribuer provisoirement le marché d'acquisition des cartes d'électeur pour la révision du fichier électoral par la CENI à l'entreprise **REN FORM CC** pour un montant de huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cents dollars américains hors taxes (8.499.600,00 USD HT).

MATONDO MBUNGU





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

CENI

Le Questeur

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

AOIR/S/01/CENI/2014

Vu l'article 13 de la loi n° 10/010 du 27 avril 2010 portant la Loi relative aux marchés publics ;

Vu l'appel d'offres international n° AOIR/S/01/CENI/2014 ;

Vu le PV d'ouverture de la séance publique d'ouverture des plis du 21 octobre 2014 ;

Vu le PV de la réunion de la Commission des marchés pour l'examen du rapport d'évaluation des offres du 16 décembre 2014 ;

La commission

DECIDE :

D'attribuer provisoirement le marché de **Recrutement d'un fournisseur de technologie Short Message Service (SMS) pour l'envoi des SMS en masse pour la Commission Nationale Indépendante (CENI) à la firme Route SMS** pour un montant TTC de 561.495.000 FC.

Chantal NGOYI TSHITE WETSHI



*Siège : 4471, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa / Gombe
Immeuble CENI (ex-BCCE en face du Building ONATRA)
Tél. (+243) 818110613 - (+243) 970245568 - E-mail : cenirdc@gmail.com -
cenicabinet@gmail.com
Site web : www.ceni.gouv.cd*

Table des Matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	2
INTRODUCTION	3
CONTEXTE DE L'ETUDE	3
OBJECTIFS DE L'ANALYSE	4
METHODOLOGIE.....	5
RESUME DE L'ANALYSE.....	5
CHAPITRE I: Rappel historique des budgets des opérations électorales de 2014-2017.....	7
I.1. Situation financière de la CENI à la remise et reprise	8
I.2. Budget des opérations électorales de 2014-2016.....	9
I.2.1. Budget voté en 2014	10
I.2.2. Fonds des opérations reçus en 2014	10
I.3. Le budget pluriannuel réaménagé de 2016-2018.....	13
I.3.1. Crédits alloués à la CENI pour les exercices 2015 et 2016	14
I.3.2. Fonds reçus du gouvernement de Juin 2015 à Mai 2016.....	15
I.3.3. Fonds reçus du gouvernement de juin 2016 à mai 2017.....	17
Chapitre II : Passation des marchés publics par la CENI de 2014-2017.....	21
II.1. Généralités sur la passation des marchés publics	22
II.1.1. Principes de la passation des marchés publics.	22
II.1.2. Champs d'application de la loi relative aux marchés publics	22
II.1.3. Les préalables à la commande publique.....	22
II.2. Passation des marchés publics par la CENI entre 2014-2017	23
II.2.1. Les différents marchés publics effectués par la CENI	23
II.3. Respect de procédure de passation des marchés publics.....	24
II.3.1. Elaboration, obtention d'un ANO et publication du Plan de passation des marchés publics... ..	24
II.3.2. Dossier d'appel d'offre.....	26
II.3.3. Rapport d'évaluation des offres	28
II.3.4. Autorisations spéciales	30
II.3.5. Charroi automobile, motos et hors-bord acquis entre 2014-2017	31
II.4. CONSTATS MAJEURS	32
II.4.1. Indicateurs significatifs de marchés publics de 2014-2017.....	32
II.4.1. De la transparence du processus et de publicité	33
II.4.2. De l'élaboration d'un plan de passation des marchés	33

II.4.3. Emission d'ANO, autorisation spéciale et contrôle	34
Chapitre III : Conclusion et recommandations	35
Références bibliographiques	37
ANNEXES	38